



Le dossier TPE

Votre dossier TPE doit comporter 3 parties bien distinctes :

- **Un carnet de bord par groupe** tenu tout au long de votre travail dans lequel il consigne l'état d'avancement du projet, ainsi que les difficultés rencontrées, les solutions élaborées avec ou sans le professeur. Le format retenu est un cahier papier. Cet outil permet d'apprécier l'implication, la méthode et la progression de chaque groupe.

Voici un exemple :

<u>NOMS :</u>				
<u>TITRE DE LA SEANCE :</u>			<u>DATE :</u>	
<u>NATURE DU TRAVAIL :</u>	Personnel <input type="checkbox"/>	Collectif <input type="checkbox"/>	Encadré <input type="checkbox"/>	Par qui ?
<u>TRAVAIL PREVU :</u>				
En groupe <input type="checkbox"/>			Personnel <input type="checkbox"/>	
<u>TRAVAIL REALISE :</u>				
En groupe <input type="checkbox"/>			Personnel <input type="checkbox"/>	
<u>DIFFICULTES RENCONTREES :</u>				
<u>SOLUTIONS ENVISAGEES :</u>				
<u>COMPTE RENDU DE LA SEANCE :</u>				
<u>REMARQUES DE L'ENSEIGNANT :</u>				

- **Une synthèse écrite** (1 à 2 pages) qui récapitule les raisons du choix, le parcours et la démarche suivis ainsi que le bilan personnel. Cette présentation doit être dactylographiée. (Obligatoire)
- **Une production concrète**. C'est à dire le travail que vous aurez produit en réponse à votre sujet (réalisations variées, supports variés). Attention au(x) copier/coller !!!!!!!